

considerations. Extensions are granted after thorough consultations between assignment divisions, missions, geographic bureaux and officers who have expressed their interest in extending their assignment. In the first instance, requests for extension must be submitted through the Head of Mission.

MISSION PREFERENCE FORMS

AS officers are requested to complete the assignment preference form attached to this circular document. It is appreciated that your preferences may be the same as last year however, to ensure consideration it is in your own interest to resubmit preferences each year when asked via this mechanism. Preferences, in order of priority, should be based on the lists of vacancies provided as well as missions where an officer is interested in serving. This information and additional comments pertaining to the type of work or training sought to develop a particular expertise will be very useful to assignment officers in filling predicted and unexpected vacancies.

Completed Mission Preference forms and extension requests, the latter supported by your HOM should be returned to APSA by the end of November 1989. Officers who do not complete a form risk not being considered for a posting in this cycle. This circular document is cancelled effective January 31, 1990.

nécessitant une adaptation de volume de travail, de programmes et du nombre d'années-personnes, ou encore de considérations budgétaires. Les prolongations sont le résultat d'un commun accord entre les directions d'affectations, les missions, les bureaux géographiques et bien sûr les agents qui en font la demande. Dans un premier temps les demandes de prolongation doivent être soumises par l'entremise du Chef de mission.

FORMULAIRES DE CHOIX D'AFFECTATION

Tous les agents du groupe AS voudront bien compléter les formulaires de choix d'affectation en annexe à la présente circulaire. Même si vos préférences sont les mêmes que l'année dernière, il est dans votre intérêt de les soumettre à nouveau afin de vous assurer que votre candidature reçoive toute l'attention nécessaire. Ils y indiqueront leur ordre de préférences en se fondant sur les listes de postes vacants ci-jointes et suivant leurs intérêts personnels. Ces renseignements, de même que les observations additionnelles concernant le genre de travail ou de formation recherché pour développer une compétence particulière, seront très utiles aux agents d'affectation chargés de combler les vacances prévues et inattendues.

Veillez retourner le formulaire de choix d'affectation ainsi que les demandes de prolongation dûment complétés à APSA. Prière de prendre note toutefois que les demandes de prolongation doivent être appuyées par l'accord du Chef de mission. Les agents qui choisissent de ne pas compléter le formulaire pourraient ne pas être considérés pour une affectation durant le présent cycle. La présente circulaire expire le 31 janvier 1990.